

Fédération Belge de la **Brique** asbl

**Rapport annuel**

L'INDUSTRIE **BRIQUETIERE** BELGE EN **2021**



**2021** a été l'année où le coronavirus a continué à s'embraser, l'économie a repris et l'Europe nous a fixé des ambitions climatiques claires pour 2030 et 2050 avec le paquet "Fit for 55".

En 2021, la **reprise économique après la crise du COVID** a déjà commencé. D'importantes hausses des prix de l'énergie ont été observées à partir de l'automne 2021, qui ont perduré début 2022. Selon le Bureau fédéral du Plan et la Banque nationale de Belgique (BNB), la croissance belge ralentira quelque peu en 2022 en raison des prix (de l'énergie) élevés et de nouvelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en raison de la guerre en Ukraine et des confinements stricts en Chine.

La construction est un levier important pour l'économie dans son ensemble. Les permis pour les nouvelles maisons sont un indicateur pour l'avenir. Le nombre de **permis de construire délivrés** en Belgique en 2021, tant pour la rénovation que pour la construction neuve, était supérieur à celui de 2020. Selon STATBEL, le nombre de permis de construction de **logements neufs** a augmenté de 4% par rapport à 2020 (57.724 unités). Les permis pour les habitations unifamiliales ont augmenté de 13%. Le nombre de permis pour les appartements a diminué de 3%.

En particulier, les **permis de rénovation de logements** sont en nette augmentation. Le nombre de rénovations autorisées de bâtiments résidentiels en Belgique a augmenté de 17% à 34.343 unités (STATBEL). C'est le nombre le plus élevé des vingt dernières années. C'est une bonne nouvelle pour la construction et pour atteindre les objectifs climatiques. Néanmoins, les goulots d'étranglement tels que les coûts élevés de l'énergie, des matériaux et de la main-d'œuvre, les problèmes persistants de covid, la guerre en Ukraine et le marché du travail tendu créent de l'incertitude dans le secteur de la construction.

La **production totale de briques en Belgique en 2021** s'est élevée à **2.562.000 tonnes**, soit une augmentation de 5%. Avec **1.046.000 tonnes**, les **exportations** ont représenté environ 41% de la production totale, soit une augmentation de 3%. Les chiffres des exportations sont compilés sur base d'une enquête auprès des membres de la FBB et des données de la Banque Nationale de Belgique (BNB). Les exportations ont eu lieu principalement vers les pays voisins. En 2021, le Royaume-Uni reste le principal pays vers lequel les briques de parement ont été exportées et les Pays-Bas le principal pays vers lequel les briques pour murs intérieurs ont été exportées. Les **importations** ont légèrement diminué par rapport à l'année dernière, atteignant **187.277 tonnes**. Les importations représentent ainsi environ 7,3% de la production belge (NBB).

Les **activités de la Fédération Belge de la Brique** ont continué à se concentrer, en 2021, sur des activités extrêmement importantes pour le secteur. Les thèmes importants tels que le Green Deal européen, l'énergie et la neutralité climatique, la production et la construction durables et circulaires, les aspects techniques et constructifs, la normalisation des produits, l'environnement, l'approvisionnement en matières premières, le patrimoine immobilier, les affaires sociales et la sécurité au travail, la promotion, le Brexit ... ont été suivis avec l'attention requise par la FBB et les actions nécessaires ont été prises.

**2021 a été une année fructueuse pour l'industrie de la brique en Belgique.** 2022, l'année où la Fédération Belge de la Brique fête ses 75 ans, s'annonce prometteuse pour le secteur. Il y aura bien sûr de nombreux nouveaux défis pour notre secteur dans les années à venir.

## Briques pour 'maçonnerie ordinaire'

Les briques pour maçonnerie ordinaire regroupent aussi bien les briques pleines que les briques perforées (« bloc treillis »). Ces briques sont utilisées pour les maçonneries de murs intérieurs.

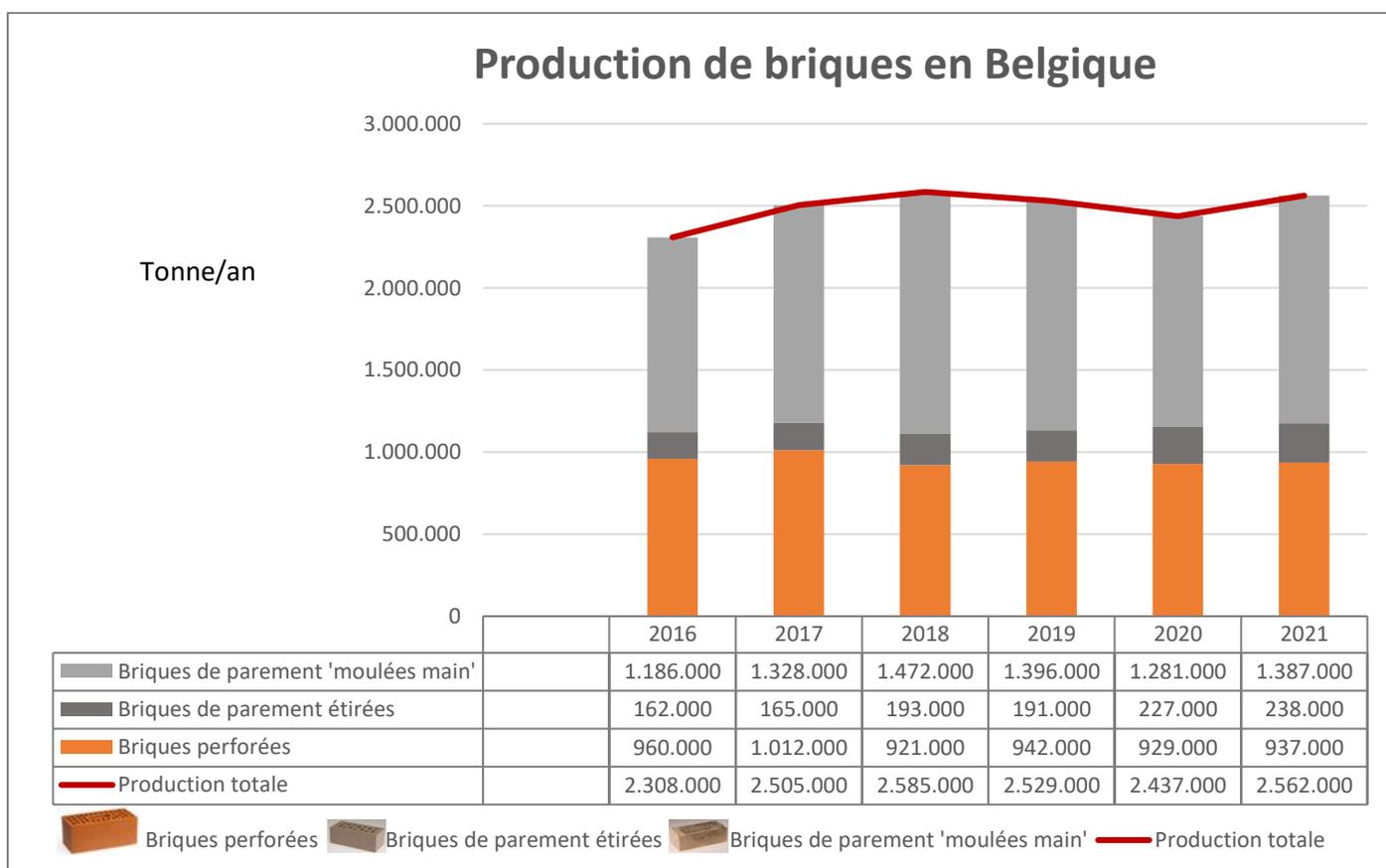
La production de briques pour maçonnerie ordinaire s'élève à **937.000 tonnes**. Il s'agit ici de la production de briques perforées. Il n'y a pas eu de production de briques pleines en 2021.

## Briques de parement

La production de briques de parement s'est élevée à **1.625.000 tonnes**, dont **238.000 tonnes** de briques de parement étirées et **1.387.000 tonnes** de briques moulées main.

## Evolution de la production de briques en Belgique

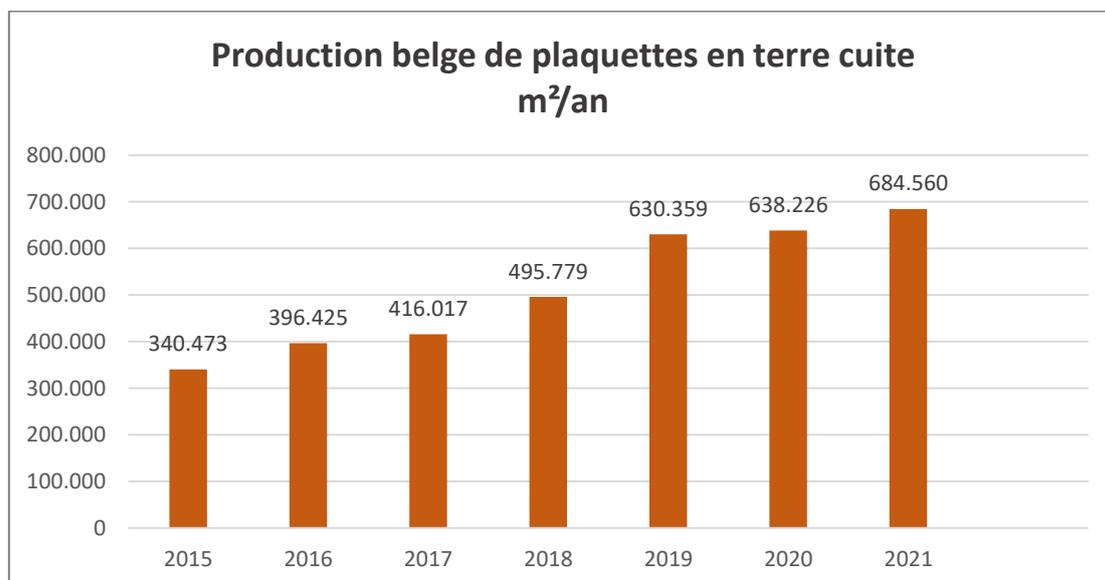
La **production totale de briques en Belgique** en 2021 s'élevait à **2.562.000 tonnes**.



## Plaquettes en terre cuite

Notre secteur propose une vaste gamme de plaquettes en terre cuite, produites selon différents modes de fabrication.

En 2021, la production de **plaquettes en terre cuite** a continué de croître pour atteindre **684.560 m<sup>2</sup>**.



# MEMBRES

---



**DESTA nv**, 2322 HOOGSTRATEN

**DUMOULIN Bricks bvba**, 8800 ROESELARE

**FLOREN nv**, 2960 SINT-LENAARTS

**HOVE bvba**, 9400 NINOVE

**NELISSEN Steenfabrieken nv**, 3620 KESSELT-LANAKEN

**Briqueteries de PLOEGSTEERT sa**, 7782 PLOEGSTEERT  
PLOEGSTEERT, 7534 BARRY  
PLOEGSTEERT, 7782 PLOEGSTEERT

**JOSEPH BRICKS bvba**, 3630 MAASMECHELEN

**STEENFABRIEKEN VAN MEMBRUGGEN**, 3770 RIEMST

**SWENDEN nv**, 2840 RUMST

**VANDE MOORTEEL nv**, 9700 OUDENAARDE

**VANDERSANDEN Steenfabrieken nv**, 3744 SPOUWEN  
VANDERSANDEN, 3630 MAASMECHELEN  
VANDERSANDEN, 3650 LANKLAAR (Dilsen)  
VANDERSANDEN, 3744 SPOUWEN (Bilzen)

**WIENERBERGER nv**, 8500 KORTRIJK  
WIENERBERGER NV (divisie BEERSE), 2340 BEERSE  
WIENERBERGER NV (divisie KORTEMARK), 8610 KORTEMARK  
WIENERBERGER NV (divisie LANAKEN), 3620 VELDWEZELT  
WIENERBERGER NV (divisie MAASEIK), 3680 MAASEIK  
WIENERBERGER NV (divisie NOVA), 2340 BEERSE  
WIENERBERGER NV (divisie PERUWELZ), 7600 PERUWELZ  
WIENERBERGER NV (divisie QUIRIJNEN), 2390 WESTMALLE  
WIENERBERGER NV (divisie RUMST), 2840 RUMST  
WIENERBERGER NV (divisie ZONNEBEKE), 8980 ZONNEBEKE



Fédération Belge de la **Brique** asbl



Rue des Chartreux 19 bte 19 - 1000 Bruxelles- Belgique



+ 32 2 511 25 81



[info@brique.be](mailto:info@brique.be)



[www.brique.be](http://www.brique.be)

---

Publié par la **Fédération Belge de la Brique**

*Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans accord écrit préalable de la FBB.*

*Ce rapport annuel ne contient pas d'analyse juridique et la Fédération Belge de la Brique ne peut en aucun cas être tenue responsable.*